

N° 8769-2020/3-ACTS/DAJI

Date du : 9 juin 2020

### Rapport de présentation

---

**OBJET** : modification de l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des représentants de la présidente de l'assemblée de la province Sud et de représentants de la province Sud au sein des organismes extérieurs

**PJ** : un projet d'arrêté

#### **1- Offices de tourisme de Nouméa et de Thio (art. 24 et 25)**

Il est demandé de remplacer M. Briec Frogier par Mme Iolani Martin dans ces deux structures.

#### **2- Comité de coordination « dispositif d'accompagnement au logement » (DAL - art. 27)**

Lors de la séance publique de l'assemblée de province Sud du 30 juillet 2020, la délibération n° 55-2020/APS *approuvant la convention encadrant le dispositif d'accompagnement au logement et habilitant la présidente de l'assemblée à la signer* a été adoptée.

La convention prévoit la mise en place d'un comité de coordination, lequel remplace celui du « protocole unique » ; il est présidé par la présidente de l'assemblée de la province Sud, ou par son représentant.

La désignation de Mme Muriel Malfar-Pauga est proposée pour représenter la présidente.

#### **3- Comités d'étude, d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (PUD) de Dumbéa, Mont-Dore et Païta (insérer art. 31-1, 31-2 et 31-3)**

La désignation des représentants de l'assemblée, pour siéger au sein de ces comités, a été adoptée lors de la séance publique du 30 juillet dernier. Afin d'en compléter la composition, il reste à désigner un représentant de la présidente, qui préside ces comités.

La désignation de Mme Maud Peirano est proposée pour représenter la présidente.

#### **4- Commission consultative des aides à l'habitat (CCAH – art. 32)**

La CCAH a été supprimée par la délibération n° 15-2018/APS *instituant le code des aides à l'habitat en province Sud*. Pendant une période intermédiaire, certaines demandes ont été instruites selon les dispositions de la délibération modifiée n° 34-98/APS du 10 juillet 1998 *portant réglementation des aides à l'habitat social dans la province Sud*.

A ce jour, la CCAH n'a plus d'activité, la désignation de M. Milakulo Tukumuli peut donc être abrogée.

#### **5- Comité consultatif sur les produits phytopharmaceutiques à usage agricole (PPUA) et à usage jardin (art. 40)**

Mme Karine Lambert ayant quitté physiquement la province, il est proposé de la remplacer par Mme Chloé Lafleur, afin de représenter la présidente au sein de ce comité en tant que titulaire, son suppléant déjà désigné reste M. Justin Pilotaz.

#### **6- Commission consultative des baux ruraux (CCBR – art. 41)**

La désignation de Mme Chloé Lafleur, récemment nommée directrice adjointe de la direction du développement durable des territoires (3DT), est proposée pour remplacer M. Jacques Beaujeu.

#### **7- Parc naturel de la mer de Corail (art. 63)**

Le gouvernement a adressé à la province Sud, le 23 juillet dernier, l'arrêté n° 2020-8396/GNC-Pr, relatif à la composition du comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail.

Il est demandé de remplacer Mme Virginie Ruffenach par Mme Naïa Wateou, afin de siéger au sein de ce comité de gestion.

#### **8- Initiative française pour les récifs coralliens (art. 64-1)**

Mme Karine Lambert ayant quitté physiquement la province, il est proposé de la remplacer par M. Justin Pilotaz, afin de représenter la présidente au sein du comité local.

#### **9- Commission paritaire de l'emploi local de la fonction publique (CPELFP – art. 66)**

Mme Marie-Ange Morvan ayant changé de fonctions, il convient d'actualiser sa désignation en qualité de directrice des ressources humaines (DRH).

#### **10- Mission d'insertion des jeunes (MIJ – art. 70)**

Il est demandé de remplacer Mme Veylma Falaeo par M. Jean-Gabriel Favreau.

#### **11- Commission consultative (provinciale) des aides scolaires – bourses premier et second degrés (art. 75)**

L'article 30 de la délibération n° 19-2001/APS du 26 juillet 2001 *relative aux bourses de l'enseignement des premiers et second degrés*, relatif à cette commission, a été abrogé par la délibération n° 14-2020/APS du 7 mai 2020.

La désignation de M. Julien Tran Ap peut donc être abrogée.

### **12- Maison de l'étudiant de la Nouvelle-Calédonie (art. 83-1)**

Il est demandé de remplacer M. Pierre Mestre par Mme Muriel Germain.

### **13- Groupe interinstitutionnel « Culture » (art. 87.1 à insérer)**

Par courrier en date du 2 juillet, M. Didier Poidyaliwane, membre du gouvernement, chargé notamment de la culture, a sollicité la présidente de l'assemblée de la province Sud, en vue de participer à un groupe interinstitutionnel, dédié à la situation et aux perspectives du secteur culturel et de ses différents acteurs.

S'agissant de la composition de ce groupe, il a été convenu d'une représentation mixte, intégrant à la fois un représentant de l'administration et un représentant de l'exécutif.

La présidente a ainsi proposé, à l'occasion de la réunion de ce groupe le 17 juillet dernier, de désigner M. Petelo Sao pour la représenter en tant que titulaire, ainsi que Mme Lysenka Ariihohoa, suppléante.

En complément, en tant que représentante de l'administration, c'est Mme Christine Aïta, chef du service développement artistique et culturel à la direction de la culture, de la jeunesse et des sports, qui est désignée titulaire, avec pour suppléante, Mme Alexia Duchesne, chargée d'actions culturelles en éducation artistique et publics spécifiques.

### **14- Jury de concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension et le réaménagement du musée de la Nouvelle-Calédonie (art. 88)**

La maîtrise d'œuvre ayant été sélectionnée, cette désignation peut être abrogée.

### **15- Comité de pilotage du numérique (art. 99)**

Par courrier en date du 29 juillet (réf. 68172-2020/1), M. Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement, chargé notamment de la transformation numérique, a sollicité la présidente de l'assemblée de la province Sud pour participer à une première réunion du « COPIL du numérique ».

Dans la continuité du Plan de Transformation Numérique de l'Action Publique adopté par le GNC en 2019, la mise en place de ce copil a pour principale mission l'orientation stratégique du numérique à l'échelle du territoire, afin d'assurer la cohérence des actions publiques en la matière, et mener une véritable réflexion stratégique commune. La désignation d'un élu de l'assemblée est donc attendue.

L'intitulé « conseil du numérique » est remplacé par le « comité de pilotage du numérique ». M. Sylvain Bourget avait été désigné en juin 2019, cependant, suite à sa mobilité au gouvernement, il est proposé de désigner M. Julien Tran Ap pour représenter la présidente au sein de cette instance.

### **16- Conseil intercommunal de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance de Farino-Sarraméa-La Foa-Moindou (CISPD – art. 100)**

Il est proposé de remplacer M. Philippe Hardouin par M. Laurent Bourdon.

### **17- Conseil local - et territorial - de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD – art. 101, 102, 103, 104 et CTSPD art. 105)**

Aux CLSPD du Mont-Dore, de Dumbéa, et Païta, ainsi qu'au conseil territorial de sécurité et de prévention de la délinquance (CTSPD), il est proposé de remplacer M. Philippe Hardouin par Mme Patricia Issertes.  
Aux CLSPD de Bourail, il est proposé de remplacer M. Philippe Hardouin par M. Laurent Bourdon.

**18- Jury d'évaluation professionnelle (art. 106)**

Dans le domaine Sécurité / Incendie : Corps Gardiens de la police municipale, il est proposé de remplacer M. Philippe Hardouin par Mme Patricia Issertes.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.